

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de Soins et d'Education Marika Inc.		Date d'inspection Le 09 juin 2026	
Nom de l'établissement La Petite École Marika		Numéro de permis 2024112	
Adresse 1365 chemin Tobique Drummond NB E3Y 2P4		Numéro de téléphone (506) 475-8525	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 18	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE	
Personnel SGE Geneviève Abud	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Inspection de renouvellement fait le 9 juin 2026.
Le ratio est respecté lors de ma visite.
À mon arrivée les enfants jouent dans le parc extérieur. J'observe ensuite des activités dirigées.
Les heures de développement professionnel sont vérifiées. Il manque quelques heures à compléter. Les heures pourront être faites d'ici octobre.
Un suivi pourra être fait par courriel.

original signé par
Geneviève Abud

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 09 juin 2026

Date

original signé par
Mélissa Bard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 juin 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"